

Portant approbation des avenants de « substitution de l'indice 1870 » des marchés du SITTOMAT

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 5211-3 à L 5211-9 et L 5211-10,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, son article L 2131-2 relatif à la transmission des actes au contrôle de légalité,

VU la délibération N°1620 du Comité Syndical du 29 juillet 2020 autorisant les délégations de pouvoir accordées au Président du SITTOMAT,

VU la délibération n° 1811 du Comité Syndical du 20 septembre 2023 modifiant les délégations de pouvoir accordées au Président du SITTOMAT,

Vu l'arrêté RL 566 du 26 octobre 2023, portant délégation de fonction et signatures à Monsieur Ange MUSSO, Vice-Président du SITTOMAT, en matière d'achats, de marchés publics et de contentieux,

Suite au changement de base par l'Insee (calcul en base 100 en 2015 remplacé par calcul en base 100 en 2025) et puisque l'Insee ne proposera pas d'indices de remplacement ni de coefficient de raccordement des indices de la base 100 en 2015 arrêtés, toutes les références dans les CCAP des marchés du Syndicat comportant l'indice 1870 sont remplacées par l'indice 07221FM (Gazole ND – Série France métropolitaine, identifiant 011816634) retenu en substitution à compter du 18 février 2026.

Ces avenants constituent une clause de réexamen (article R.2194-1 du code de la commande publique), ils n'ont aucune incidence financière.

Le Vice-Président du SITTOMAT en charge des achats, marchés publics et contentieux,

DECIDE

- d'approuver la conclusion d'avenants pour tous les marchés du SITTOMAT comportant l'indice 1870 dans leur formule de révision de prix.

- de signer et notifier ces avenants aux sociétés retenues concernées

- de rendre compte de cette décision au Comité Syndical au cours de sa prochaine séance

Fait à Toulon, le 27/03/2026

Le Vice-Président
en charge des achats, marchés publics et contentieux
Ange MUSSO



La présente décision sera

- Transmise à Monsieur le Préfet
- Reproduite sur le registre ouvert à cet effet
- Affichée sur les panneaux destinés à cet effet
- Communiquée sous forme de donner acte du Comité Syndical lors de sa prochaine séance



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES
Direction des Affaires Juridiques

MARCHÉS PUBLICS

EXE10

AVENANT « substitution de l'indice 1870 »

Le formulaire EXE10 est un modèle d'avenant, qui peut être utilisé par le pouvoir adjudicateur ou l'entité adjudicatrice, dans le cadre de l'exécution d'un marché public.

A. Identification du pouvoir adjudicateur

(Prendre le contenu de la mention figurant dans les documents constitutifs du marché public.)

Syndicat Mixte Intercommunal de Transport et de Traitement des Ordures
Ménagères de l'Aire Toulonnaise

190 Chemin Gaëtan Gastaldo
83200 TOULON

Téléphone : 04.94.89.64.94
Mail : contact@sittomat.fr

B. Identification de l'organisme du marché public

PASINI

C. Objet du marché public

Objet du marché public:

AOO2023-07

D - Contenu de l'avenant

■ Modifications introduites par le présent avenant :

Suite au changement de base par l'Insee (calcul en base 100 en 2015 remplacé par calcul en base 100 en 2025) et puisque l'Insee ne proposera pas d'indices de remplacement ni de coefficient de raccordement des indices de la base 100 en 2015 arrêtés,

toutes les références **dans le CCAP du marché** à l'indice 1870 sont remplacées par l'indice 07221FM (Gazole ND – Série France métropolitaine, identifiant 011816634) retenu en substitution à compter du 18 février 2026.

Le calcul d'un coefficient de raccordement étant possible

<https://www.lemoniteur.fr/reglementation/revision-des-prix-voici-les-indices-de-prix-a-la-consommation-en-base-2025-susceptibles-de-remplacer-les-indices-en-base-2015-supprimees.OQV65XAJ3ZDNRDOHXVIC7GJ5GY.html>

Et

<https://www.economie.gouv.fr/daj/publication-de-la-version-2023-du-guide-pratique-de-loeep-le-prix-dans-les-marches-publics>), il est convenu d'appliquer la transformation suivante :

Référence indice Dernière valeur de base de la série arrêtée Valeur de l'indice de base de la série arrêtée à la même date	- dec 2025 base 100 en 2015 : 1870 - dec 2025 base 100 en 2025 : 07221 FM coefficient de raccordement (au 1er mars 2026) = 1870 / 07221	DEC-25 156,16 100,00 1,3842625 100,00 100,00 100,00	au 1er mars PVNJC 100,00 = 100,00 100,00 100,00 100,00	autres paramètres à la date de cet avenant
--	---	---	---	--

Il s'agit d'une clause de réexamen conclue conformément à l'article R.2194-1 du code de la commande publique. Les autres dispositions prévues au marché demeurent inchangées.

■ Incidence financière de l'avenant :

L'avenant a une incidence financière sur le montant du marché public :
(Cocher la case correspondante.)

Non Oui

E - Signature du titulaire du marché public

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature
Karine SEPEAU-CHASSAIGNON Le Président	Alo Fardet, le 19.04.2026	

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

F - Signature du pouvoir adjudicateur

Pour l'Etat et ses établissements :
(Visa ou avis de l'autorité chargée du contrôle financier.)

A , le 27/03/2026



5. Notification de l'avenant au titulaire du marché public

En cas de remise contre récépissé :

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

« Reçue à titre de notification copie du présent avenant »

A, le

Signature du titulaire,

En cas d'envoi en lettre recommandée avec accusé de réception :

(Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

En cas de notification par voie électronique :

(Indiquer la date et l'heure d'accusé de réception de la présente notification par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES
Direction des Affaires Juridiques

MARCHÉS PUBLICS

EXE10

AVENANT « substitution de l'indice 1870 »

Le formulaire EXE10 est un modèle d'avenant, qui peut être utilisé par le pouvoir adjudicateur ou l'entité adjudicatrice, dans le cadre de l'exécution d'un marché public.

A - Identification du pouvoir adjudicateur

(Reprendre le contenu de la mention figurant dans les documents constitutifs du marché public.)

Syndicat Mixte Intercommunal de Transport et de Traitement des Ordures
Ménagères de l'Aire Toulonnaise
190 Chemin Gaëtan Gastaldo
83200 TOULON

Téléphone : 04.94.89.64.94

Mail : contact@sittomat.fr

B - Identification du titulaire du marché public

PASINI

C - Objet du marché public

Objet du marché public:

AOO2023-04
pour son lot n°2

D - Modifications introduites par le présent avenant

Suite au changement de base par l'Insee (calcul en base 100 en 2015 remplacé par calcul en base 100 en 2025) et puisque l'Insee ne proposera pas d'indices de remplacement ni de coefficient de raccordement des indices de la base 100 en 2015 arrêtés,

toutes les références **dans le CCAP du marché** à l'indice 1870 sont remplacées par l'indice 07221FM (Gazole ND – Série France métropolitaine, identifiant 011816634) retenu en substitution à compter du 18 février 2026.

Le calcul d'un coefficient de raccordement étant possible

(<https://www.lemoniteur.fr/reglementation/revision-des-prix-voici-les-indices-de-prix-a-la-consommation-en-base-2025-susceptibles-de-remplacer-les-indices-en-base-2015-supprimes.0QV65XAJ3ZDNRDOHXYIC7GJ5GY.html>

Et

(<https://www.economie.gouv.fr/daj/publication-de-la-version-2023-du-guide-pratique-de-loccp-le-prix-dans-les-marches-publics>), il est convenu d'appliquer la transformation suivante :

Référence de base	coef. 2025 base 100 en 2015	1870	N°	coef. 25	au 18/02/2026	07221FM	au 18/02/2026
Desmés valeur contractuelle de base arrêtée	100	100	Vn	100	100	100	100
Valeur de référence de base arrêtée à la même date	100	07221FM	Vm	100	100	100	100
Valeur de référence à la date de la signature du contrat (indice 1870)			C	1,3242678			
Tout calculer une valeur à la date de la signature de la base arrêtée			Vn		100		

Il s'agit d'une clause de réexamen conclue conformément à l'article R.2194-1 du code de la commande publique. Les autres dispositions prévues au marché demeurent inchangées.

E - Incidence financière de l'avenant :

L'avenant a une incidence financière sur le montant du marché public :
(Cocher la case correspondante.)

Non Oui

F - Signature de l'Etat et du marché public

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature
Karine SEPEAU-CHASSAIGNON Le Président	A La Ferté, le 20/04/2026	Karine SEPEAU-CHASSAIGNON Le Président

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

G - Signature du pouvoir adjudicateur :

Pour l'Etat et ses établissements :

(Visa ou avis de l'autorité chargée du contrôle financier.)

A : Toulon le 27/03/2026

Signature
(représentant du pouvoir adjudicateur)

REPUBLIQUE FRANÇAISE
M - SITOMAT
TOULON (Var)

En cas de remise contre récépissé :

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

« Reçue à titre de notification copie du présent avenant »

A, le

Signature du titulaire,

En cas d'envoi en lettre recommandé avec accusé de réception :

(Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

En cas de notification par voie électronique :

(Indiquer la date et l'heure d'accusé de réception de la présente notification par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES
Direction des Affaires Juridiques

MARCHÉS PUBLICS

EXE10

AVENANT « substitution de l'indice 1870 »

Le formulaire EXE10 est un modèle d'avenant, qui peut être utilisé par le pouvoir adjudicateur ou l'entité adjudicatrice, dans le cadre de l'exécution d'un marché public.

A. Identification du pouvoir adjudicateur

(Reprendre le contenu de la mention figurant dans les documents constitutifs du marché public.)

Syndicat Mixte Intercommunal de Transport et de Traitement des Ordures
Ménagères de l'Aire Toulonnaise

190 Chemin Gaëtan Gastaldo
83200 TOULON

Téléphone : 04.94.89.64.94

Mail : contact@sittomat.fr

B. Identification du titulaire du marché public

PASINI

C. Objet du marché public

Objet du marché public:

AOO2022-12

C- Objet de l'avenant

- Modifications introduites par le présent avenant :

Suite au changement de base par l'Insee (calcul en base 100 en 2015 remplacé par calcul en base 100 en 2025) et puisque l'Insee ne proposera pas d'indices de remplacement ni de coefficient de raccordement des indices de la base 100 en 2015 arrêtés,

toutes les références **dans le CCAP du marché** à l'indice 1870 sont remplacées par l'indice 07221FM (Gazole ND – Série France métropolitaine, identifiant 011816634) retenu en substitution à compter du 18 février 2026.

Le calcul d'un coefficient de raccordement étant possible

(<https://www.lemoniteur.fr/reglementation/revision-des-prix-voici-les-indices-de-prix-a-la-consommation-en-base-2025-susceptibles-de-remplacer-les-indices-en-base-2015-supprimes-0QV65XAJ3ZDNRDOIIXYIC7GJ5GY.html>)

Et

(<https://www.economie.gouv.fr/daj/publication-de-la-version-2023-du-guide-pratique-de-loccp-le-prix-dans-les-marches-publics>), il est convenu d'appliquer la transformation suivante :

Référence indice	ancien	nouveau	coefficient de raccordement
Dernière valeur contractuelle à serier entrée	1870	07221FM	100 V1 - V2
Valeur contractuelle de la série soustraite à la même date	1870	07221FM	100 V1 - V2
Valeur contractuelle à la date de la série pour la même période	1870	07221FM	100 V1 - V2
coefficient de raccordement	1870	07221FM	100 V1 - V2
coefficient de raccordement	1870	07221FM	100 V1 - V2
coefficient de raccordement	1870	07221FM	100 V1 - V2

Il s'agit d'une clause de réexamen conclue conformément à l'article R.2194-1 du code de la commande publique. Les autres dispositions prévues au marché demeurent inchangées.


- Incidence financière de l'avenant :

L'avenant a une incidence financière sur le montant du marché public
(Cocher la case correspondante.)

Non

Oui

E- Signature du titulaire du marché public

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature
Karine SEPEAU-CHASSAIGNON Le Président	A La Seyde le 19 Jan 2026	

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

F- Signature du pouvoir adjudicateur

Pour l'Etat et ses établissements :

(Visa ou avis de l'autorité chargée du contrôle financier.)

A Toulon, le 27/03/2026

(représentant du pouvoir adjudicateur)



Notification de l'avenant au titulaire du marché public

En cas de remise contre récépissé :

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

« Reçue à titre de notification copie du présent avenant »

A, le

Signature du titulaire,

En cas d'envoi en lettre recommandée avec accusé de réception :

(Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

En cas de notification par voie électronique :

(Indiquer la date et l'heure d'accusé de réception de la présente notification par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)



MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES
Direction des Affaires Juridiques

MARCHES PUBLICS

EXE10

AVENANT « substitution de l'indice 1870 »

Le formulaire EXE10 est un modèle d'avenant, qui peut être utilisé par le pouvoir adjudicateur ou l'entité adjudicatrice, dans le cadre de l'exécution d'un marché public.

A - Identification du pouvoir adjudicateur

(Reprendre le contenu de la mention figurant dans les documents constitutifs du marché public.)

Syndicat Mixte Intercommunal de Transport et de Traitement des Ordures
Ménagères de l'Aire Toulonnaise
190 Chemin Gaëtan Gastaldo
83200 TOULON

Téléphone : 04.94.89.64.94

Mail : contact@sitomat.fr

B - Identification du titulaire du marché public

MICHELOT

C - Objet du marché public

Objet du marché public:

AOO2022-14

D - Objet de l'avenant

Modifications introduites par le présent avenant :

Suite au changement de base par l'Insee (calcul en base 100 en 2015 remplacé par calcul en base 100 en 2025) et puisque l'Insee ne proposera pas d'indices de remplacement ni de coefficient de raccordement des indices de la base 100 en 2015 arrêtés,

toutes les références **dans le CCAP du marché** à l'indice 1870 sont remplacées par l'indice 07221FM (Gazole ND – Série France métropolitaine, identifiant 011816634) retenu en substitution à compter du 18 février 2026.

Le calcul d'un coefficient de raccordement étant possible (<https://www.lemoniteur.fr/reglementation/revision-des-prix-voici-les-indices-de-prix-a-la-consommation-en-base-2025-susceptibles-de-remplacer-les-indices-en-base-2015-supprimes.OQV65XA.J3ZDNRDOHX.YIC7GJ5GY.html>)

Et (<https://www.economie.gouv.fr/daj/publication-de-la-version-2023-du-guide-pratique-de-loecp-le-prix-dans-les-marches-publics>), il est convenu d'appliquer la transformation suivante :

Indice 2025 base 100 en 2025	Indice 2015 base 100 en 2015	Coefficient de raccordement
07221FM	1870	100,00

Il s'agit d'une clause de réexamen conclue conformément à l'article R.2194-I du code de la commande publique. Les autres dispositions prévues au marché demeurent inchangées.

Incidence financière de l'avenant :

L'avenant a une incidence financière sur le montant du marché public :
(Cocher la case correspondante)

Non Oui

E - Signature du titulaire du marché public

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature
Michelot Lévy Propriétaire de SARL	Lez-les-Bains 20/03/2026	

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente

F - Signature du pouvoir adjudicateur

Pour l'Etat et ses établissements :
(Visa ou avis de l'autorité chargée du contrôle financier)

A : Tolon, le 27/03/2026

Signature
(représentant du pouvoir adjudicateur)

G - Notification de l'avenant au titulaire du marché public

En cas de remise contre récépissé :

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

« Reçu à titre de notification copie du présent avenant »

A , le

Signature du titulaire,

En cas d'envoi en lettre recommandé avec accusé de réception :

(Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

En cas de notification par voie électronique :

(Indiquer la date et l'heure d'accusé de réception de la présente notification par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

